



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.1/51/INF/1/Add.1
7 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
PREMIÈRE COMMISSION

DOCUMENTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

Note du Secrétariat

Additif*

* Le présent additif met à jour le document A/C.1/51/INF/1 en y incorporant les documents parus au 7 novembre 1996.

96-30869 (F) 081196 081196

/...

1. Documents se rapportant aux points de l'ordre du jour renvoyés à la Première Commission (points 60 à 81)

Point 60 de l'ordre du jour : Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types d'armes et systèmes d'armes de destruction massive

A/C.1/51/L.36 – Projet de résolution intitulé "Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive" présenté, le 29 octobre 1996, par les pays suivants : Afghanistan, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Costa Rica, Danemark, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Kazakstan, Kirghizistan, Luxembourg, Mongolie, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Ukraine, Uruguay et Viet Nam

Point 61 de l'ordre du jour : Réduction de budgets militaires

a) Réduction des budgets militaires

b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires

A/C.1/51/L.47 – Projet de résolution intitulé "Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires", présenté le 1er novembre 1996 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chili, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Suède et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Point 62 de l'ordre du jour : Question de l'Antarctique

Point 63 de l'ordre du jour : Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

A/C.1/51/L.20 – Projet de résolution intitulé "Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement" présenté le 29 octobre 1996 par les pays suivants : Bhoutan, Costa Rica, Cuba, Guyana, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Malaisie, Népal, Nigéria et Sri Lanka

A/C.1/51/L.20/Rev.1 – Projet de résolution révisé intitulé "Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement" présenté, le 4 novembre 1996, par les pays suivants : Bhoutan, Costa Rica, Cuba, Guyana, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Malaisie, Népal, Nigéria, République islamique d'Iran, Singapour et Sri Lanka

Point 64 de l'ordre du jour : Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes

A/51/529 – Lettre datée du 18 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Azerbaïdjan et du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/L.34 – Projet de résolution intitulé "Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes" présenté, le 29 octobre 1996, par les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Danemark, Équateur, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Kazakhstan, Lituanie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie et Suède

Point 65 de l'ordre du jour : Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau

Point 66 de l'ordre du jour : Application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

A/51/412 – Lettre datée du 23 septembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/4 – Lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/5 – Lettre datée du 30 septembre 1996, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/8 – Lettre datée du 3 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Point 67 de l'ordre du jour : Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

A/51/286/Add.1 – Additif au rapport du Secrétaire général

A/C.1/51/L.28 – Projet de résolution intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient", présenté le 29 octobre 1996 par l'Égypte

/...

Point 68 de l'ordre du jour : Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

A/C.1/51/L.6 – Projet de résolution intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud", présenté le 28 octobre 1996 par le Bangladesh et le Pakistan

Point 69 de l'ordre du jour : Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

A/C.1/51/L.30 – Projet de résolution intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes", présenté le 29 octobre 1996 par les pays suivants : Bangladesh, Brunéi Darussalam, Colombie, Ghana, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka et Viet Nam

Point 70 de l'ordre du jour : Prévention d'une course aux armements dans l'espace

A/C.1/51/L.43 – Projet de résolution intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", présenté le 31 octobre 1996 par les pays suivants : Algérie, Bolivie, Chine, Égypte, Îles Marshall, Indonésie, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République islamique d'Iran, République populaire de Corée et Sri Lanka

Point 71 de l'ordre du jour : Désarmement général et complet

A/51/313 – Moratoire sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel : rapport du Secrétaire général

A/51/376 – Lettre datée du 28 mai 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/51/377 – Lettre datée du 28 mai 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/51/452 – Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des petites armes : rapport du Secrétaire général

A/51/462-S/1996/831 – Lettre datée du 30 septembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/5 – Lettre datée du 30 septembre 1996 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/7 – Lettre datée du 4 octobre 1996 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/10 – Lettre datée du 16 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent et Ambassadeur du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le désarmement

A/C.1/51/11 – Lettre datée du 17 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/L.4 – Projet de résolution intitulé "Dénucléarisation de l'hémisphère sud et des zones adjacentes", présenté le 28 octobre 1996 par les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Bahamas, Bolivie, Botswana, Brésil, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Jamaïque, Lesotho, Malaisie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Samoa, Singapour, Thaïlande, Togo, Tunisie, Uruguay, Venezuela et Viet Nam

A/C.1/51/L.14 – Projet de résolution intitulé "Respect des normes relatives à l'environnement dans la rédaction et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements", présenté le 29 octobre 1996 par la Colombie, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés

A/C.1/51/L.21 – Projet de résolution intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et désarmement nucléaire", présenté le 29 octobre 1996 par la Colombie au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés

A/C.1/51/L.29 – Projet de résolution intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région de l'Asie centrale" présenté le 29 octobre 1996 par le Kirghizistan et la Mongolie.

A/C.1/51/L.35 – Projet de résolution intitulé "Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des petites armes, présenté le 30 octobre 1996 par les pays suivants : Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Togo

A/C.1/51/L.38 – Projet de résolution intitulé "Renforcement de la paix grâce à des mesures pratiques de désarmement" présenté le 30 octobre 1996 par les pays suivants : Allemagne, Angola, Australie, Autriche, Cambodge, Cameroun, Chili, Congo, Costa Rica, El Salvador, Éthiopie, Gabon, Géorgie, Guatemala, Hongrie, îles Marshall, Irlande, Japon, Lituanie, Mali, Mozambique, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal et Roumanie

A/C.1/51/L.41 – Projet de résolution intitulé "Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925", présenté le 31 octobre par la Colombie, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

A/C.1/51/L.45 – Projet de résolution intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et désarmement nucléaire" présenté le 31 octobre 1996 par les pays suivants : Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, îles Marschall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan et Turquie

A/C.1/51/L.46 – Projet de résolution "Accord international interdisant les mines terrestres antipersonnel", présenté le 31 octobre 1996 par les pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, îles Marshall, îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Tchad, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

A/C.1/51/L.48 – Projet de résolution intitulé "État de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction", présenté le 6 novembre 1996 par le Canada, l'Inde, le Mexique et la Pologne.

A/C.1/51/L.49 – Projet de résolution intitulé "État de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction", présenté le 6 novembre 1996, par la République islamique d'Iran

a) Notification des essais nucléaires

b) Transparence dans les armements

A/51/300/Add.1 et 2 – Registre des armes classiques : additifs au rapport du Secrétaire général

A/C.1/51/L.18 – Projet de résolution intitulé "Transparence dans le domaine des armements", présenté le 29 octobre 1996 par les pays suivants : Afghanistan,

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakstan, Kirghizistan, Lettonie, Lesotho, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Monaco, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Swaziland, Turquie et Ukraine

c) Interdiction de déverser des déchets radioactifs

A/C.1/51/L.24 – Projet de résolution intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs", présenté par le Burundi (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique, de la France et de la Fédération de Russie) le 30 octobre 1996

d) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : rapport du Comité préparatoire de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

A/C.1/51/L.11 – Projet de résolution intitulé "Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement" présenté par la Colombie au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés le 30 octobre 1996

e) Relation entre le désarmement et le développement

A/C.1/51/L.12 – Projet de résolution intitulé "Relation entre le désarmement et le développement" présenté par la Colombie au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés le 29 octobre 1996

f) Mesures visant à freiner le transfert et l'emploi illicites d'armes classiques

A/C.1/51/L.16 – Projet de résolution intitulé "Mesures visant à freiner le transfert et l'emploi illicites d'armes classiques", présenté par l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, le Cambodge, le Nicaragua et Sri Lanka le 31 octobre 1996

g) Désarmement régional

A/C.1/51/L.31 – Projet de résolution intitulé "Désarmement régional", présenté le 29 octobre 1996 par les pays suivants : Albanie, Arménie, Bangladesh, Bolivie, Chili, Colombie, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, Ghana,

Indonésie, Mali, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Soudan, Sri Lanka, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine et Zimbabwe

h) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional

A/C.1/51/L.44 – Projet de résolution intitulé "Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional", présenté par le Bangladesh, le Bénin, le Mexique, le Népal, le Pakistan et l'ex-République yougoslave de Macédoine le 31 octobre 1996

i) Désarmement nucléaire

A/51/393 – Note du Secrétaire général

A/C.1/51/12 – Lettre datée du 22 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/L.17 – Projet de résolution intitulé "Désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires", présenté par le Japon le 29 octobre 1996

A/C.1/51/L.39 – Projet de résolution intitulé "Désarmement nucléaire" présenté le 29 octobre 1996 par les pays suivants : Algérie, Angola, Bangladesh, Cambodge, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Éthiopie, Fidji, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kenya, Malaisie, Îles Marshall, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Sri Lanka, Soudan, Thaïlande, République-Unie de Tanzanie, Venezuela, Viet Nam, Zaïre, Zambie et Zimbabwe

j) Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs sous tous ses aspects

A/C.1/51/L.3 – Projet de résolution intitulé "Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et Comité préparatoire de la Conférence", présenté le 29 octobre 1996 par Sri Lanka au nom des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

A/C.1/51/L.7 – Projet de décision intitulé "Désarmement général et complet : non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs sous tous ses aspects", présenté le 28 octobre 1996 par le Mexique

k) Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires

A/C.1/51/L.37 – Projet de résolution intitulé : "Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires", présenté le 29 octobre 1996 par les pays suivants : Colombie, Costa Rica, Fidji, Ghana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Lesotho, Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Malaisie, Mali, Îles Marshall, Mexique,

Mongolie, Myanmar, Namibie, Niger, Philippines, Samoa, Îles Salomon, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe

Point 72 de l'ordre du jour : Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement

A/C.1/51/L.8 – Projet de résolution intitulé "Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement", présenté le 28 octobre 1996 par la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Costa Rica, le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Myanmar, le Nicaragua et le Pakistan

b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement

A/C.1/51/L.32 – Projet de résolution intitulé "Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement", présenté le 29 octobre 1996 par les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Brésil, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Togo et Viet Nam

c) Mesures de confiance à l'échelon régional

A/C.1/51/L.15 – Projet de résolution intitulé "Mesures de confiance à l'échelon régional", présenté par le Congo (au nom des États membres du Comité consultatif permanent de l'Organisation des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale) le 29 octobre 1996

d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

A/51/445 – Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique : rapport du Secrétaire général

A/C.1/51/L.10 – Projet de résolution intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique" présenté le 28 octobre 1996 par le Cambodge, les Îles Marshall, l'Indonésie, le Japon, la Mongolie, le Myanmar, le Népal, la République de Corée, la République populaire démocratique lao, Sri Lanka et le Viet Nam

A/C.1/51/L.26 – Projet de résolution intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique", présenté par le Burundi au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique le 1er novembre 1996

A/C.1/51/L.26/Rev.1 – Projet de résolution révisé intitulé "Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique", présenté par le Burundi au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique le 6 novembre 1996

e) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires

A/C.1/51/L.19 – Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires", présenté le 29 octobre 1996 par les pays suivants : Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Éthiopie, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), République populaire démocratique de Corée, République populaire démocratique lao, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Myanmar, Népal, Nigéria, Soudan et Viet Nam

A/C.1/51/L.19/Rev.1 – Projet de résolution révisé intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires", présenté le 1er novembre 1996 par les pays suivants : Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Éthiopie, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), République populaire démocratique de Corée, République populaire démocratique lao, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Myanmar, Népal, Nigéria, Soudan et Viet Nam

Point 73 de l'ordre du jour : Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

a) Rapport de la Commission du désarmement

A/C.1/51/L.5 – Projet de résolution intitulé "Rapport de la Commission du désarmement", présenté le 28 octobre 1996 par les pays suivants : Allemagne, Colombie, Finlande, Jordanie, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pologne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie et Ukraine

A/C.1/51/L.5/Rev.1 – Projet de résolution révisé intitulé "Rapport de la Commission du désarmement", présenté le 7 novembre 1996 par les pays suivants : Allemagne, Colombie, Finlande, Jordanie, Mongolie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Pologne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie et Ukraine

b) Rapport de la Conférence du désarmement

A/C.1/51/L.1 – Projet de résolution intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement", présenté le 21 octobre 1996 par les pays suivants : Costa Rica, Chypre, Croatie, Danemark, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Irlande, Kazakstan, Koweït, Lituanie, Malaisie, Portugal, République tchèque, Slovaquie et Tunisie

A/C.1/51/L.1/Rev.1 – Projet de résolution révisé intitulé "Augmentation du nombre des membres de la Conférence du désarmement", présenté le 25 octobre 1996 par les pays suivants : Costa Rica, Chypre, Croatie, Danemark, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Irlande, Kazakstan, Koweït, Lituanie, Malaisie, Portugal, République tchèque, Slovaquie et Tunisie

A/C.1/51/L.25 – Projet de résolution intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement", présenté par la Pologne le 29 octobre 1996

- c) Conseil consultatif pour les questions de désarmement
- d) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
- e) Mesures de confiance

Point 74 de l'ordre du jour : Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

A/51/446 – Rapport du Secrétaire général

A/C.1/51/L.27 – Projet de résolution intitulé "Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient", présenté le 1er novembre 1996 par l'Égypte au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Ligue des États arabes

Point 75 de l'ordre du jour : Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

A/C.1/51/L.40 – Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination", présenté le 30 octobre 1996 par les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Uruguay

Point 76 de l'ordre du jour : Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

A/C.1/51/L.33 – Projet de résolution intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", présenté le 29 octobre 1996 par les pays suivants : Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Luxembourg, Malte, Mauritanie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovénie, Suède et Tunisie

Point 77 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

A/C.1/51/L.13 – Projet de résolution intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix", présenté le 29 octobre 1996 par la Colombie au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés

Point 78 de l'ordre du jour : Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

A/C.1/51/L.9 – Projet de résolution intitulé "Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)", présenté le 28 octobre 1996 par les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela

Point 79 de l'ordre du jour : Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

A/C.1/51/L.23 – Projet de résolution intitulé "Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba)", présenté le 30 octobre 1996 par le Burundi au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique

Point 80 de l'ordre du jour : Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

A/C.1/51/L.2 – Projet de résolution intitulé "Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction", présenté le 21 octobre 1996 par les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Suède, Turquie et Ukraine

Point 81 de l'ordre du jour : Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

A/51/438-S/1996/812 – Lettre datée du 30 septembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/51/461-S/1996/830 – Lettre datée du 7 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/51/537-S/1996/867 – Lettre datée du 21 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/51/550-S/1996/872 – Lettre datée du 22 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

A/C.1/51/L.22 – Projet de décision intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", présenté le 29 octobre 1996 par la Colombie, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés

A/C.1/51/L.42 – Projet de résolution intitulé "Maintien de la sécurité internationale – prévention de la désintégration des États dans la violence", présenté le 31 octobre 1996 par l'ex-République yougoslave de Macédoine

2. Autres documents de la Première Commission

A/C.1/51/INF/1 – Documents de la Première Commission : note du Secrétariat

A/C.1/51/1 – Questions renvoyées à la Première Commission

A/C.1/51/2 – Lettre datée du 6 septembre 1996, adressée au Président de la Première Commission par le Président du Comité des conférences

A/C.1/51/3 – Programme de travail et calendrier

A/C.1/51/6 – Lettre datée du 26 septembre 1996, adressée au Président de la Première Commission par le Président de la Cinquième Commission

A/C.1/51/9 – Membres de la Première Commission

A/C.1/51/9/Rev.1 – Membres de la Première Commission

A/C.1/51/13 – Lettre datée du 25 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies
